

INFORMATION **P**REVENTIVE aux COMPORTEMENTS qui **S**AUVENT



PREVENTION
des
ACCIDENTS

I.P.C.S

SENSIBILISATION
SECURITE CIVILE

PREAMBULE

La loi de modernisation de la sécurité civile N° 2004-811 du 13 août 2004 pose le principe que tous les citoyens doivent être acteurs de leur propre sécurité.

Ce principe a été introduit dans le code de l'éducation dans son article L. 312-13-1.

« Tout élève bénéficie, dans le cadre de la scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours ...»

Les enfants sont en effet des relais privilégiés, parce qu'ils retransmettront le message à leurs parents mais surtout parce qu'ils représentent le corps social de demain.

Les personnels adultes des collèges sont également intégrés dans cette démarche.

C'est dans la continuité du cadre législatif que l'action IPCS a été mise en place en étroite collaboration entre le SDIS 87, le Conseil départemental de la Haute-Vienne et l'Éducation Nationale.

Le Département et le Rectorat se sont ainsi engagés à financer à hauteur de 3€ par personnel formé cette action de prévention.

Les élèves ASSEC sont quant à eux formés gratuitement dans le cadre des missions de prévention du SDIS 87.

OBJECTIFS

Créer une culture de la prévention chez les personnels des collèges ainsi que chez les élèves. Cette culture repose sur la responsabilité individuelle. Elle doit amener chaque individu à adopter un comportement adapté :

- à la prévention des accidents,
- à l'occasion d'un accident,
- à l'occasion de la survenance d'un risque majeur.

Sensibiliser ces mêmes personnes aux **missions des services de secours**.

S'approprier la **prévention du risque** et **renforcer la capacité à réagir** devant un évènement inconnu ou soudain.

Développer une **éducation à la citoyenneté** et améliorer les liens sociaux.

Faciliter la **transmission des comportements de sécurité** dans les familles et les autres sphères de la vie sociale.

CONTENU DE L'ACTION

Le programme de sensibilisation que le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne va déployer dans les collèges haut-viennois pour la période 2018-2020 recouvre :

La **sensibilisation aux risques** liés aux :

- *accidents domestiques et risques de la vie courante,*
- *risques majeurs naturels et technologiques,*
- *risques imprévus, émergents et inexplicables.*

Les **missions des services de secours**, avec notamment :

- *l'apprentissage de l'utilisation de l'alarme interne à l'établissement et du processus d'alerte des secours,*
- *la connaissance des bons comportements à adopter face à une victime ou à un début de sinistre,*
- *l'accueil des secours.*

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNEES ET LES ASSISTANTS DE SECURITE (ASSEC) ?

L'IPCS s'appuie sur la formation de l'ensemble des adultes d'un collège et d'assistants de sécurité.

Les assistants de sécurité « ASSEC » sont des élèves volontaires avec une forte logique d'autonomie qui assisteront le professeur lors d'une évacuation. Ils jouent également le rôle de relais pour sensibiliser leurs camarades.

l'IPCS s'articule autour de quatre heures de sensibilisation pour les adultes et de deux heures pour les élèves assistants de sécurité. Ce programme favorise la gestion des émotions face au danger et la gestion de crise, facilite l'intervention des secours et atténue le nombre de victimes.

Le SDIS 87 n'a pas vocation à sensibiliser les 15 200 élèves des collèges du département mais **6 élèves par classe** soit 3 700 élèves comme Assistant Sécurité (ASSEC).

Cette action de sensibilisation est prévue sur **plusieurs années** afin de toucher l'ensemble des personnels des collèges publics et privés du département, puis d'assurer chaque année la **mise à niveau des nouveaux entrants**, élèves et adultes.

PRESENTATION de l'INFORMATION PREVENTIVE aux COMPORTEMENTS qui SAUVENT dans les COLLEGES de la HAUTE-VIENNE



Mercredi 17 octobre 2018

Collège Maryse Bastié NANTIAT

10h30	Accueil au collège	par M. Philippe PONTVIANNE, chef d'établissement	salle du réfectoire
	en préambule : présentation de l'IPCS	Commandant SABOURDY / Commandant CORNU entourés par l'équipe de formateurs IPCS du SDIS 87	
	témoignages de jeunes "assistant sécurité" "ASSEC"	3 collégiens formés témoigneront de l'apport de cette sensibilisation	
	remise des diplômes à l'ensemble des assistants sécurité du collège	50 diplômes seront remis aux assistants sécurité du collège	
	Prise de parole du principal du collège	M. Philippe PONTVIANNE	
	Prise de parole du directeur du SDIS 87	Colonel Maxence JOUANNET	
	Prise de parole de la secrétaire générale de la direction académique des services de l'éducation nationale	Mme Corinne GRIZON	
	Prise de parole du Président du conseil départemental de la Haute-Vienne et Président du CA du SDIS 87	M. Jean-Claude LEBLOIS	
11H30	pot de convivialité		



LA CULTURE DE LA PREVENTION AU COLLEGE